

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

La présentation du budget et le vote par le Conseil Municipal ont eu lieu le 28 mars 2019. La maquette officielle peut être consultée sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

SOMMAIRE

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

- a) Généralités
- b) Affectation des résultats 2018
- c) Fiscalité
- d) Subventions aux associations

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) Généralités
- b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement de notre commune
- c) L'autofinancement brut

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Généralités
- b) Vue d'ensemble de la section d'investissement de notre commune
- c) Les investissements dans le détail et leur financement
- d) L'Etat de la dette

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

a) Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité ; Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 7 mars dernier. Il a été établi avec une volonté :

- De maintenir un haut niveau d'épargne brute en maîtrisant les dépenses de fonctionnement
- De neutraliser par une baisse des taux l'augmentation de la fiscalité locale due à l'intégration de la taxe additionnelle GEMAPI
- De maintenir un taux d'endettement peu élevé
- De poursuivre un programme ambitieux d'investissements.

Le compte administratif 2018 ayant été voté le 31 janvier dernier, les résultats seront affectés au budget 2019.

b) L'affectation des résultats de l'année 2018

L'excédent constaté des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement a été en 2018 de 850.398 €. Il est proposé de capitaliser ce résultat sur le budget 2019, c'est-à-dire de le consacrer à la section d'investissement. Cette somme est donc inscrite en recettes d'investissement.

Il a été également constaté **un excédent d'investissement de 2.516.293 €** qui est repris en recettes d'investissement sur 2019.

Le montant des Restes à Réaliser 2018 en investissement est de **2.145.040 €**. Ces restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non payées car non encore réalisées (devis acceptés, marchés signés). Ils concernent essentiellement les gros projets dont les travaux sont en cours. Ces restes à réaliser sont donc repris sur le BP 2019 en dépenses d'investissement.

c) La fiscalité

Il est proposé de neutraliser l'augmentation de la fiscalité locale causée par l'intégration de la taxe additionnelle GEMAPI en baissant les taux d'imposition de la commune. Cette neutralisation est calculée à hauteur de la totalité du produit GEMAPI sur ST-JEAN-DE-MOIRANS (21.390 €). **Le coefficient de variation calculé est de 0,9853.**

Ce principe de neutralisation avait déjà été appliqué en 2016 et 2017.

EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE			
	TAXE HABITATION	TAXE S/FONCIER BÂTI	TAXE S/FONCIER NON BÂTI
2015	13,53 %	21,37%	61,06%
2016	13,29%	21,04%	59,98%
2017	13,12%	20,87%	59,19%
2018	13,12%	20,87%	59,19%
2019	12,93%	20,56%	58,32%

d) Les subventions aux Associations

Les subventions versées aux Associations locales et extérieures font l'objet d'une délibération. Elles sont présentées de façon détaillée à l'assemblée et sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Versées en 2018	2019
Associations locales	209 094,00 €	237 175,00 €
Coopérative scolaire écoles	1 077,76 €	1 560,00 €
CCAS	22 000,00 €	24 000,00 €
Associations extérieures	7 314,00 €	3 151,00 €
Imprévus		3 214,00 €
TOTAL	239 485,76 €	269 100,00 €

Les principales augmentations de subventions sont justifiées par le fait que l'entretien des locaux de la crèche et de la MPT seront désormais pris en charge directement par les structures et non par le budget communal. Cette prise en charge est compensée par une augmentation des subventions.

D'autre part, un soutien au développement du pôle jeunesse de la MPT de 15.520 € est accordé cette année.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

- D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement),
- De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

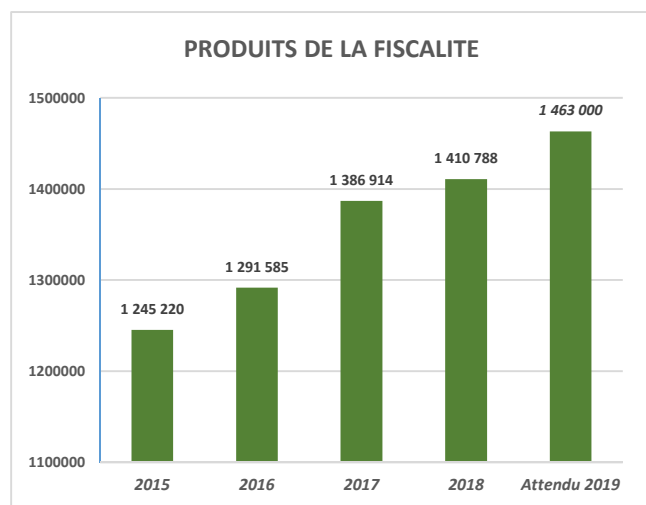
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, remboursements de crédits, ...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées essentiellement au titre des produits des services (cantine, accueil périscolaire,...), des impôts locaux, des dotations et participations versées par l'Etat, de diverses subventions et des autres produits de gestion courante tels que les produits des immeubles.

Les produits des services évoluent sensiblement à la hausse chaque année du fait de l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires (cantine, garderies, TAP).



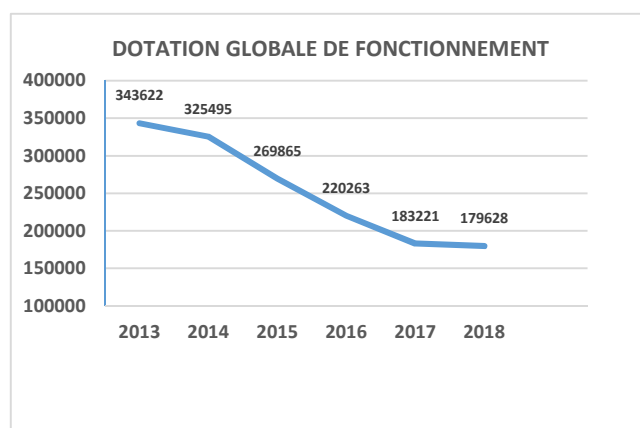
Le produit de la fiscalité représente la plus grande part des recettes de fonctionnement de la commune.

En appliquant aux bases notifiées par les services fiscaux les taux d'imposition précisés précédemment, le produit attendu pour 2019 est de 1.463.000 €.

Ce produit est en hausse constante depuis quelques années du fait, d'une part de l'évolution «physique» de la matière imposable (constructions nouvelles essentiellement) et d'autre part de la revalorisation des bases fiscales.

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat a beaucoup baissé depuis 2013.

Elle se stabilise depuis 2018. **La dotation attendue pour cette année devrait être du même montant.**



Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement pour 2019 est de 3.163.420 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (achats de matières premières et fournitures, flux, prestations de services, entretiens des biens et bâtiments communaux, ...), les charges de personnel, les autres charges de gestion courante (subventions associations, participations diverses, contingents, etc) et les charges financières (intérêts de la dette), l'amortissement des immobilisations.

Le chapitre des charges à caractère général représente 24 % du budget de fonctionnement. Ce chapitre est en hausse depuis 2015 (21 % en 2015) du fait, entre autres :

- De l'effort entrepris sur l'entretien courant des structures communales
- De l'augmentation des flux (électricité et gaz)
- De l'augmentation des prestations de services occasionnées par la fréquentation toujours plus haute du restaurant scolaire (repas).

La part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement (36,1%) a également augmenté depuis 2015 (34,3 %). Cependant, cette part reste tout à fait raisonnable sachant que la moyenne nationale des communes de même strate était en 2017 de 48 %.

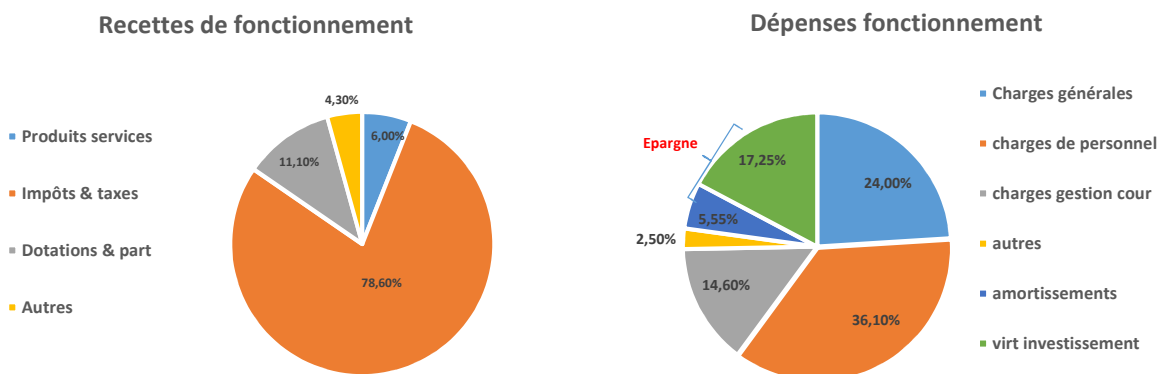
Notre commune compte aujourd’hui :

- **18 Agents titulaires à temps complet** dont 5 en administratifs, 7 techniques, 1 sports/scolaire et périscolaire, 1 animation & périscolaire, 2 à l’école maternelle, 2 entretien bâtiments/service rest. Scol.
- **2 agents titulaires intercommunaux à mi-temps** pour la Police Municipale
- **1 Agent titulaire à temps non complet** en garderie scolaire.
- **4 agents en CDD temps complet** , dont 1 administratif, 1 technique, 2 à l’école maternelle.
- **7 agents en CDD à temps non complet** (ou horaires) , dont 4 pour le service périscolaire, 1 scolaire (enseignement musical), 2 pour l’entretien des bâtiments.
- **1 Emploi avenir** (jusqu’en 06/2019) affecté au service périscolaire
- **1 apprenti** (jusqu’en 06/2019) à l’Ecole maternelle

La part des charges de gestion courante, pour 14,6 %, comprenant notamment les subventions versées aux associations et les contributions diverses aux organismes de regroupement, est en baisse depuis 2015 (16,4%) malgré les hausses de subventions qui ont été abordées précédemment. Cette baisse provient notamment de la suppression depuis 2017 du versement de certaines contributions aux organismes de regroupement (SIEP Moirans).

Les autres charges, qui comprennent les charges financières sont en augmentation, du fait essentiellement du rattachement des Intérêts Courus Non échus effectué pour la 1^{ère} fois et qui vient alourdir la charge financière de cette année.

b) Vue d’ensemble de la section de fonctionnement



RECETTES		DEPENSES	
Produits des services et rembt	191.300	Charges à caractère général	760.300
Impôts et taxes	2.485.277	Charges de personnel	1.139.230
Dotations, subventions & part.	352.700	Autres charges de gestion cour	459.700
Autres produits de gest cour	114.130	Charges financières	37.300
Produits financiers et except	2.013	Charges exceptionnelles	6.000
Atténuations de charges	18.000	Atténuations de produits	15.000
		Dépenses imprévues	25.000
		Amortissements	175.270
		Virement à l'investissement	545.620
Total des recettes	3.163.420	Total des dépenses	3.163.420

Epargne

c) L'autofinancement brut (ou épargne brute)

Le montant du virement à la section d'investissement correspond à l'excédent des recettes prévues sur les dépenses. Il permet d'équilibrer le budget de fonctionnement en finançant des dépenses d'investissements.

Ce virement à la section d'investissement, augmenté de la somme allouée aux amortissements des immobilisations, constitue l'autofinancement brut (ou épargne brute).

Il se monte au total à **720.890 €, soit 22,8 % des dépenses de fonctionnement.**

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

La section d'investissement contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Pour les recettes, il s'agit des produits des taxes dues au titre des permis de construire (taxe d'aménagement), du FCTVA (compensation de la TVA sur les investissements n-2), des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, des emprunts, de l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement et éventuellement de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les dépenses d'investissement sont liées à l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, à la réalisation d'études, à des travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions de nouvelles structures, au remboursement de la dette.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement de notre commune

Les Recettes et dépenses d'investissement pour 2019 se répartissent de la façon suivante :

RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2018 reporté	2.516.293	Capital des emprunts	130.400
Excédent de fonc capitalisé	850.398	Travaux de construction (nouv bât)	4.657.021
Virement de la section de fonc	545.620	Travaux sur bâtiments existants	70.360
Amortissements	175.270	Trav de voiries et autres inst. tech	204.000
FCTVA et TAM	363.000	Trav d'aménagement de terrains	70.000
Subventions d'équipement	338.500	Acquis div (Mob., mat, terrains)	118.800
Emprunts et cautions	500.000	Frais d'études et autres	38.500
Avances forf et cautions	101.500	Rembt avances forf et cautions	101.500
Total des recettes	5.390.581	Total des dépenses	5.390.581

c) Les investissements dans le détail et leur financement

- ✓ Les coûts des travaux de **construction de nouveaux bâtiments** sur 2019 (4.657.021 €), se répartissent de la manière suivante :
 - 2.751.250 € pour la construction de la nouvelle MPT et du CLSH
 - 898.745 € pour la construction d'une salle des mariages accessible
 - 787.026 € pour la construction du « petit café » et de la maison de santé pluri-professionnelle
 - 220.000 € pour la réhabilitation du bâtiment de « La Prébende » (1 logement + locaux du Relais d'Assistantes Maternelles).

- ✓ **Les travaux sur bâtiments existants pour 70.360 €** sont essentiellement des travaux de mises aux normes de sécurité, de réfections de toitures et d'aménagements divers **sur les bâtiments communaux** (église, club house, cimetière,...).

- ✓ **Les travaux de voirie ou d'installations techniques (204.000 €)** sont les travaux entrepris au Gayot, la création du cheminement piétons de Monteuil, la mise en place de bornes escamotables sur la place, divers autres travaux de voirie ou d'éclairage public.

- ✓ **70.000 €** sont prévus pour **l'aménagement d'un skate park**.

- ✓ **Les diverses acquisitions pour 118.800 €** concernent essentiellement le mobilier nécessaire pour la nouvelle salle des mariages, le mobilier de cuisine du « petit café », le site internet de la commune, le mobilier et le matériel divers nécessaire pour les écoles, les services administratifs et techniques.

- ✓ **Les frais d'études ou autres (38.500 €)** sont les études programmées sur les déplacements et parkings sur la commune, la poursuite de l'étude sur l'avenir des structures scolaires.

Ces investissements sont financés :

- ✓ pour 63,6 % par les excédents de 2018 (investissements et fonctionnement capitalisé),
- ✓ pour 13,6 % par l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement (virement fonctionnement + dotations amortissements)
- ✓ Pour 6,9 % par les autres recettes propres de la collectivité
- ✓ Pour 6,4 % par les subventions d'équipement à percevoir sur 2019 (solde des subventions versées en 2020)
- ✓ **Et pour 9,5 % par l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel.**

d) L'état de la dette

Malgré la contraction cette année d'un nouvel emprunt de 500.000 € affecté au financement de la MPT/CLSH, la commune peut se prévaloir d'un très bon ratio de désendettement.

En effet, si la collectivité consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement du Capital Restant dû, ce remboursement **serait effectif en moins de 2 ans (20 mois)**.

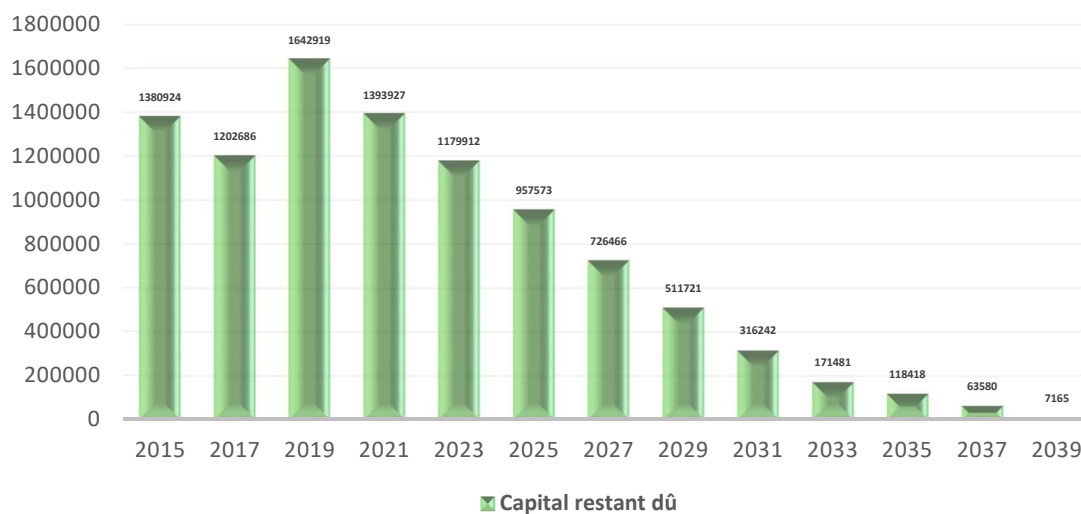
La dette de notre commune en quelques chiffres :

Capital restant dû (nouvel emprunt compris) = 1.642.919 €, soit 469 €/habitant (sur pop 2018 soit 3504).

Annuité de l'année :

- ✓ Remboursement du capital = 130.400 €
- ✓ Remboursement des intérêts = 26.100 €
- ✓ *Rattachement des ICNE de 2019 (échéances de 2020) = 10.700 €*
Cette somme est rattachée à l'exercice 2019 mais sera annulée sur la gestion de 2020

Etat de la dette 2015 à 2039



A ST-JEAN-DE-MOIRANS, le 28 Mars 2019

Le Maire,

Laurence BETHUNE